

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### AMEN BANK

Siège Social : Avenue Mohamed V, Tunis

L'Amen Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2010.

### INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2010

(en 1000 DT)

Période	3ème trimestre 2010	3ème trimestre 2009	au 30 SEPTEMBRE 2010	au 30 SEPTEMBRE 2009	au 31 Décembre 2009
<b>1- Produits d'exploitation bancaires</b>	<b>83 250</b>	<b>67 832</b>	<b>237 941</b>	<b>200 197</b>	<b>272 636</b>
• Intérêts	62 952	50 705	175 624	145 740	199 414
• Commissions en produits	11 312	9 230	32 746	27 265	37 827
• Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	3 214	3 752	13 283	10 335	13 895
• Revenus du portefeuille d'investissement	5 773	4 145	16 289	16 857	21 500
<b>2- Charges d'exploitation bancaires</b>	<b>42 628</b>	<b>33 936</b>	<b>116 458</b>	<b>97 682</b>	<b>132 063</b>
• Intérêts encourus	40 850	32 658	112 622	94 138	127 719
• Commissions encourues	1 462	1 269	3 390	2 844	3 824
• Autres charges	316	9	446	700	520
<b>3-Produit net bancaire</b>	<b>40 622</b>	<b>33 896</b>	<b>121 483</b>	<b>102 515</b>	<b>140 573</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>419</b>	<b>393</b>	<b>1 265</b>	<b>1 171</b>	<b>1 614</b>
<b>5- Charges opératoires</b>	<b>12 473</b>	<b>10 602</b>	<b>39 120</b>	<b>33 710</b>	<b>47 735</b>
• Frais de personnel	10 121	8 228	31 186	26 003	36 374
• Charges générales d'exploitation	2 352	2 374	7 934	7 707	11 361
<b>6- Structure du Portefeuille</b>	-	-	<b>566 377</b>	<b>498 746</b>	<b>564 454</b>
• Portefeuille- titres commercial	-	-	152 089	108 003	114 251
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	414 288	390 743	450 203
<b>7- Encours des crédits à la clientèle</b>	-	-	<b>3 588 777</b>	<b>2 863 214</b>	<b>2 951 946</b>
<b>8- Encours des dépôts</b>	-	-	<b>3 561 045</b>	<b>3 116 429</b>	<b>2 962 197</b>
• Dépôts à vue	-	-	958 396	780 796	815 853
• Dépôts d'épargne	-	-	500 278	426 149	451 804

• Dépôts à terme	-	-	2 008 642	1 861 219	1 611 689
• Autres dépôts et dettes rattachées	-	-	93 729	48 265	82 851
<b>9- Emprunt et Ressources Spéciales</b>	-	-	<b>460 993</b>	<b>372 304</b>	<b>374 580</b>
<b>10- Capitaux propres</b>	-	-	<b>338 937*</b>	<b>294 885*</b>	<b>350 914</b>

\* Hors résultat de la période

## **BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES**

### **I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels**

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

### **II- Méthodes comptables appliquées**

#### **II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts**

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

#### **II -2/ Provisions sur créances de la clientèle**

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par la circulaire n° 99-04, qui définit les classes de risque.

#### **II -3/ Agios réservés**

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

#### **II -4/ Portefeuille titres d'investissement**

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés par des SICARs, des participations avec conventions de rétrocession, des obligations, des BTA, et des créances sur l'Etat tunisien en vertu de la loi 111/98 du 28/12/98.

#### **II -5/ Portefeuille titres commercial**

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

#### **II -6/ Conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

## **LES FAITS SAILLANTS**

### **1. Entre décembre 2009 et septembre 2010**

L'activité d'Amen Bank a été caractérisée par une progression des dépôts, des crédits et du produit net bancaire.

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré une hausse de 598,8 millions de dinars ou 20,22% réalisée notamment au niveau des placements à terme en dinars et des dépôts à vue en dinars et en devises.

Les crédits à la clientèle apparaissant au bilan ont enregistré une augmentation de 636,8 millions de dinars ou 21,57%.

### **2. Au cours des 9 premiers mois de 2010**

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 37,7 millions de dinars ou 18,85% par rapport à la même période en 2009 sous l'effet notamment d'une hausse importante des crédits. Pour la même période, le Produit Net Bancaire a atteint 121,5 millions de dinars contre 102,5 millions de dinars à fin septembre 2009, soit une augmentation de 19,0 millions de dinars ou 18,50%.

### **3. Ouverture d'agences**

Amen Bank a poursuivi sa politique d'extension du réseau avec l'entrée en exploitation, au cours des 9 premiers mois de 2010, de 5 nouvelles agences :

- Ennasr
- Menzel Bourguiba
- Ezzahra
- El jem
- Sfax ceinture

### **4. Lancement de nouveaux produits**

- **Carte « El Amen »**

Amen Bank offre à sa clientèle détentrice d'un compte spécial d'épargne ou un compte épargne El Amen une carte épargne dénommée « El Amen ». Cette carte à puce, Mastercard nationale, est tout à fait sécurisée. Elle donne l'accès à l'ensemble des DABs Amen Bank pour pouvoir retirer des espèces, consulter le solde et les derniers mouvements sur le compte.